Image not found or type unknown

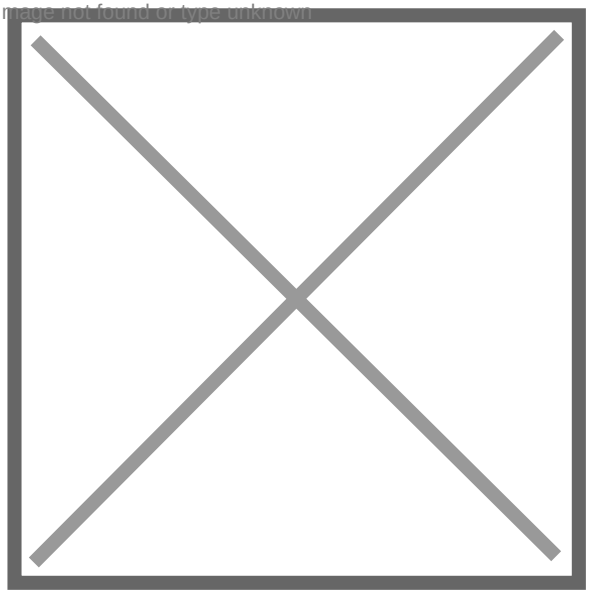

Ticket modérateur: qui paye?

Par **Oelise**, le **13/01/2009** à **18:40**

Bonjour,

Actuellement, cela faisait 9 ans que je n'avais plus eu de nouvelles de ma mère, et, voilà que j'apprends qu'elle est hospitalisée depuis quelques jours, en phase terminale d'un cancer généralisé... Je voudrais savoir si, sachant que mes frères et moi nous sommes déshéritez de tout bien, étions nous obligé de payer le ticket modérateur?

Cordialement, *Monsieur RIVERY*

Par **guilotine**, le **15/01/2009** à **14:54**

Bonjour esayer de lui faire bénéficier de la CMU qui payerais le ticket modérateur et soin divers,

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1075.xhtml

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N429.xhtml

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1095.xhtml

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1085.xhtml

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1072.xhtml

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1084.xhtml

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10027.xhtml

En attendant la CMU et complémentaire éventuelle **oui paye le ticket modérateur, si elle n'a pas les moyens,**

puisqu'il existe le droits d'aliment qui va bien plus loin que la simple notion de se nourrir,

sa englobe en fait tous se qui et normal dont l'habillement et soins divers aux minimums aux moins un sorte de réciprocité légal du fait qu'elle la fait pour vous étant jeune,

il n'y a pas beaucoup de moyens d'y échapper a se devoir d'aliment sauf quasiment être soit même insolvable, c'est a dire gagner une somme équivalent aux SMIC moins 10% autrement c'est très difficile.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés